

CHARTRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- MEMBRES ET CONSEILLERS TECHNIQUES -

Les données sont omniprésentes et au cœur de la chaîne de création de valeur des entreprises et organismes. Bien gérées et sécurisées, elles permettent de gagner en efficacité et en compétitivité, de personnaliser et de conforter la relation avec les clients, les partenaires, les parties prenantes, d'améliorer les produits et services et de faciliter la collaboration et la mobilité. Pour s'adapter aux enjeux du numérique et garantir une meilleure maîtrise des données personnelles, une régulation européenne, le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), est entrée en application le 25 mai 2018. Il renforce les droits des personnes et responsabilise davantage les organismes publics et privés qui traitent leurs données.

La CCI Nantes St-Nazaire (« CCI »), en tant qu'organisme consulaire, est également soumise à ce règlement. Elle est en effet amenée à traiter des données à caractère personnel (« DONNÉES PERSONNELLES¹ »), notamment sur ses ressortissants, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires, ses salariés et ses élus.

La CCI s'engage ainsi à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données² à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

La présente charte (« CHARTE ») a pour objectif d'informer des engagements et mesures pris par la CCI, en qualité de Responsable de Traitement³, afin de veiller à la protection des DONNÉES PERSONNELLES de ses membres et conseillers techniques dans le cadre de leur mission. En effet, elle concerne les personnes dont la CCI recueille les données personnelles, à savoir : les membres élus, les membres associés, les conseillers techniques et les membres honoraires.

En cas de modification ou de mise à jour, la CHARTE révisée sera mise en ligne sur l'extranet élus avec mention de la dernière date de mise à jour.

Identité et coordonnées du Responsable de Traitement

La CCI Nantes St-Nazaire, représentée par son Président élu, est **responsable de traitement**.

La CCI Nantes St-Nazaire est un établissement public de l'État, son siège est situé 16 quai Ernest Renaud à Nantes, son numéro de siret est 13000810500012

Les DONNÉES PERSONNELLES qui sont collectées directement ou indirectement répondent à des finalités explicites, légitimes et déterminées.

¹ Cf définition page 8

² Cf définition page 8

³ Cf définition et obligations du responsable de traitement pages 8 et 9

La CCI traite vos données personnelles pour les finalités décrites ci-dessous :

GESTION DES MANDATS DES MEMBRES ÉLUS

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Sont destinataires ⁴ de tout ou partie des données personnelles	Personnes concernées	Durées de conservation ⁵
Constituer, mettre à jour et gérer le fichier des membres élus, membres associés, conseillers techniques et membres honoraires. <i>Article R.711-68 Code de commerce - Articles 1.1.2, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.2 et 1.3.2 du Règlement Intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : <i>Article 6, paragraphe 1, point c).</i>	Services internes CCI(R) concernés	Membres élus, membres associés, conseillers techniques et membres honoraires	Durée de mandature + 1 an
Gérer les déclarations sur l'honneur <i>Article R 711-15 du code de commerce – Article 2.1.1.1 du Règlement Intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : <i>Article 6, paragraphe 1, point c).</i>	Services internes CCI concernés, Préfecture	Membres du bureau	Durée de mandature + 1 an
Gérer les déclarations d'intérêt <i>Circulaire n°1898 du 9/08/1999 – Chapitre 7 Section 2 du Règlement Intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : <i>Article 6, paragraphe 1, point c).</i>	Services internes CCI(R) concernés, membres CCI Il ne peut être en aucun cas diffusé ou communiqué à des tiers, sauf aux instances de la CCI et des pouvoirs publics suivants, à leur demande : commission de prévention des conflits d'intérêt de la CCI, les autorités de tutelle compétentes, les juridictions et autorités administratives indépendantes compétentes, les corps de contrôles de l'état. La déclaration d'intérêt fait l'objet d'un traitement informatisé géré par la société e-Attestations.com. Un contrat de sous-traitance	Membres élus, membres associés, conseillers techniques et collaborateurs CCI le cas échéant,	Durée de mandature + 6 ans (au terme de ce délai, les déclarations sont détruites)

⁴ Cf définition page 8

⁵ Durée de conservation en base active. Certaines données personnelles doivent faire l'objet d'un archivage plus long que celui indiqué ci-dessus, pour répondre à des obligations légales ou réglementaires et/ou à des obligations d'archivage public pour les données présentant un intérêt historique, scientifique ou statistique justifiant qu'elles ne fassent l'objet d'aucune destruction (cf [l'instruction d'archivage DPACI/RES/2005/ 17 du 26 décembre 2005](#)).

		RGPD a été établi entre la CCI et la société e-Attestations.com précisant les obligations de chaque partie et reprenant les dispositions de l'article 28 du RGPD		
--	--	--	--	--

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Sont destinataires de tout ou partie des données personnelles	Personnes concernées	Durées de conservation ⁵
Gérer la commission de prévention des conflits d'intérêts <i>Circulaire n°1898 du 9/08/1999 – Chapitre 7 section 2 du Règlement Intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI(R) concernés, personnes qui disposent d'un intérêt légitime, les autorités de tutelle, les juridictions et les corps de contrôle.	Membres élus, un tiers qualifié	Durée de mandature + 1 an
Gérer les représentations (instances et CCI France) <i>Articles 1.1.2, 1.2.2, 1.3.2 et 1.4.1, 1.4.2 du règlement intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI(R) concernés, les instances et entités extérieures auxquelles la CCI participe, membres élus, tous publics	Membres élus, membres associés, conseillers techniques, collaborateurs CCI	5 ans
Inscrire les élus au répertoire numérique des représentants d'intérêts de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) <i>Loi Sapin n° 2016-1691 du 9/12/2016 -Article 1.4.5 du règlement intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI concernés, HATVP	Membres élus, membres associés, les conseillers techniques, collaborateurs de la CCI	Durée de mandature + 1 an
Gérer les frais professionnels (frais de déplacement, de restauration et d'hébergement) <i>Décret du 9/12/2019 - Article 1.1.4 du règlement intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI concernés	Membres élus, membres associés, les conseillers techniques	10 ans
Gérer l'indemnité globale de frais de mandat <i>Article A-712.4 du code du commerce et article 1.1.5 du règlement intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI(R) concernés, organismes collecteurs	Président et/ou aux autres membres du bureau de la CCI	15 ans
Gérer les contrats d'assurance et protection juridique des membres élus	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI concernés, Assureurs	Membres élus, anciens	3 ans après la fin du contrat

Article L.712-10 du code de commerce, Article 1.1.11 du règlement intérieur			membres élus le cas échéant	
Gérer l'agrément Préfecture domiciliation entreprise/associations Articles L123-11-2 et R 123-166-1 du code de commerce	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI concernés, Préfecture	Président	Durée de l'agrément

GESTION DES INSTANCES DE LA CCI

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Sont destinataires de tout ou partie des données personnelles	Personnes concernées	Durées de conservation ⁵
Gérer et organiser les instances (AG, Bureaux, commissions réglementées (achat, finance, Comité Social et Economique), commissions thématiques et Groupe de travail Article R711-68 du code de commerce, Chapitre 2 du règlement intérieur	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Membre élu, Services internes CCI(R) concernés, Sous-traitant le cas échéant PV d'AG : membres élus, membres associés, préfet de région et, le cas échéant, conseillers techniques et personnes qui ont été invitées, toute personne qui en fait la demande écrite / tous publics	Membres élus, membres associés, conseillers techniques et membres honoraires, collaborateurs CCI	Durée de mandature + 1 an (PV d'AG : 30 ans)

GESTION DES CONSEILS TERRITORIAUX, RÉUNIONS

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Sont destinataires de tout ou partie des données personnelles	Personnes concernées	Durées de conservation ⁵
Animer les conseils territoriaux	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)).	Membres élus, Services internes CCI concernés	Membres élus, membres associés, conseillers techniques, collaborateurs CCI	5 ans
Organiser des réunions / rdv	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)).	Membres élus, Services internes CCI(R) concernés	Membres élus, membres associés, conseillers techniques, collaborateurs CCI	5 ans

GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Sont destinataires de tout ou partie des données personnelles	Personnes concernées	Durées de conservation ⁵
Gérer le budget, la comptabilité <i>Chapitres 4 et 5 du règlement intérieur</i>	Obligation légale (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point c).	Services internes CCI(R) concernés, Cour des comptes, Commissaire aux comptes, Tutelle	Membre élu, collaborateurs CCI	10 ans
Gérer les signatures des différents documents, contrats, conventions... (signature électronique ou papier)	Exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point b))	Membres élus, Services internes CCI(R) concernés, parties prenantes	Membres élus, collaborateurs CCI	Durée contractuelle

GESTION DE LA COMMUNICATION

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Sont destinataires de tout ou partie des données personnelles	Personnes concernées	Durées de conservation ⁵
Gérer la correspondance et la transmission d'informations (extranet élus, voie électronique, postale, boîte mail Président...)	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)).	Membres élus, Services internes CCI(R) concernés	Membres élus, membres associés, conseillers techniques et collaborateurs CCI	Durée de mandature + 1 an
Gérer les accès aux outils utilisés (extranet, compte microsoft, adresse mail CCI...)	Mission d'intérêt public (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point e)).	Membres élus, Services internes CCI(R) concernés,	Membres élus, membres associés, conseillers techniques	Durée de mandature
Envoyer des communications par voie électronique ⁶ (e-mailings de la CCI, newsletter) ou par voie postale (vœux...)	Intérêt légitime en vue développer la connaissance des élus sur les missions CCI, de diffuser de l'information et de développer les relations avec les élus (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point f))	Services internes CCI(R) concernés, Le cas échéant sous-traitant	Membres élus, membres associés, conseillers techniques et membres honoraires, collaborateurs CCI	Durée de la mandature ou jusqu'à désabonnement

⁶ En cas de désinscription à des newsletters ou des communications diverses, les DONNÉES PERSONNELLES permettant de contacter la personne sont conservées dans la liste de désinscription de la CCI afin de veiller à ce qu'elle ne soit plus destinataire de telles communications.

But de l'utilisation des données = Finalités de traitement	Licéité : fondement juridique	Sont destinataires de tout ou partie des données personnelles	Personnes concernées	Durées de conservation ⁵
Gérer et diffuser le trombinoscope élus	Exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles (RGPD : Article 6, paragraphe 1, point b))	Services internes CCI(R) concernés, tous publics, le cas échéant sous-traitant	Membres élus, membres associés, conseillers techniques et collaborateurs CCI	Durée de mandature + 1 an

Quelles sont les données collectées ?

Les données collectées sont en lien avec les finalités définies. Elles peuvent être :

- Des données d'identité telles que civilité, nom, prénom(s), date de naissance, lieu de naissance, nationalité, commune de résidence, copie d'un titre d'identité, signature, NIR, photo, vidéo...
- Des données de vie personnelle telles que situation familiale, copie carte grise
- Des données relatives à la vie professionnelle telles que le nom entreprise, l'adresse postale de l'entreprise, téléphone fixe et/ou mobile, adresse e-mail, la fonction professionnelle, les formations, le parcours professionnel, nom utilisateur (coordonnées) réseaux sociaux, date d'entrée et de sortie en tant que membre ou conseiller technique, motif de sortie, les présences aux instances de la CCI, réunions auxquels la personne a assisté...
- Des données économiques et financières dans le cadre de l'indemnité globale de frais de mandat ou des frais professionnels telles que taux d'imposition, relevé d'identité bancaire...
- Des données de connexion
- Toute autre information de nature personnelle nécessaire à nos interactions.

Précisions sur les destinataires des données :

Vos données personnelles sont notamment destinées à l'usage interne de la CCI : direction générale, services marketing-communication, service des ressources-humaines, services administratifs et financiers, direction des systèmes d'information, services opérationnels... et le cas échéant, à ses sous-traitants⁷.

Les sous-traitants de la CCI sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

Quels sont les décisions automatisées et profilages ?

Aucune décision automatisée ou profilage ne sont mis en œuvre au travers des traitements de données réalisés par les CCI.

Comment sont sécurisées vos données personnelles ?

La CCI met en place les mesures de nature à assurer la protection de la confidentialité et la sécurité des DONNÉES PERSONNELLES collectées dans le cadre de ses activités. La CCI veille en outre à ce que ses prestataires techniques susceptibles d'avoir connaissance des DONNÉES PERSONNELLES respectent la même confidentialité.

⁷ Cf définition page 8

Comment exercer vos droits ?

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité ou d'effacement de vos données personnelles, et également d'une limitation de traitement. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment au recueil et au traitement de vos données personnelles.

Droits des personnes Bases légales	Droit d'accès	Droit de rectification	Droit à l'effacement	Droit à la limitation du traitement	Droit à la portabilité	Droit d'opposition
Consentement (art.6 1) a))	X	X	X	X	X	(retrait du consentement)
Exécution d'un contrat (art.6 1) b))	X	X	X	X	X	
Obligation légale (art.6 1) c))	X	X		X		
Sauvegarde des intérêts vitaux (art.6 1) d))	X	X	X	X		
Mission d'intérêt public (art.6 1) e))	X	X	X	X		X
Intérêts légitimes (art.6 1) f))	X	X	X	X		X

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données de la CCI :

Adresse postale : **CCI Nantes St-Nazaire, 16 quai Ernest Renaud, CS 90517, 44105 NANTES CEDEX 4**

Adresse mail : dpo@44.cci.fr

Si vous estimez, après avoir contacté la CCI, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (3 Place de Fontenoy - TSA 80715

75334 PARIS CEDEX 07) – www.cnil.fr.

Les données personnelles recueillies lors de la gestion de l'exercice des droits des PERSONNES CONCERNÉES sont à destination du DPO⁸, des services internes de la CCI le cas échéant et le demandeur. Elles sont conservées durant une année civile de la demande, plus 5 ans. La base juridique de ce traitement est l'obligation légale (RGPD : articles 15 à 21). Les pièces d'identité éventuellement transmises sont conservées 1 an après leur réception si elles sont nécessaires à l'exercice des droits ou sont immédiatement supprimées le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données personnelles de la CCI :

Pour toute précision complémentaire sur la politique de protection des données personnelles mise en place par la CCI, contactez : dpo@44.cci.fr

⁸ Cf définition page 8

Définitions

Données à caractère personnel :

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Traitement de données :

Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Responsable de Traitement :

Le responsable d'un traitement de données à caractère personnel est, sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, la personne, l'autorité publique, le service ou l'organisme qui détermine ses finalités et ses moyens. En pratique et en général, il s'agit de la personne morale incarnée par son représentant légal.

DPO (Data Privacy Officer ou Délégué à la Protection des Données) :

Le DPO est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

Destinataire des données :

La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Sous-traitant au sens RGPD :

La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Rappel des obligations du Responsable de Traitement RGPD

Le responsable de traitement est tenu d'assurer la conformité du traitement qu'il réalise aux principes du RGPD. Il a ainsi diverses obligations, parmi lesquelles :

- Tenir un registre des activités de traitement.
- Respecter les principes de Privacy by design & by default. Il s'agit de collecter le moins de données possible, respecter la durée de conservation des données ou prévoir des procédures de suppression à l'issue du traitement.
- Veiller au respect du principe d'Accountability. Il doit établir une documentation qui démontre que les traitements sont réalisés dans le respect du règlement.
- Nommer un DPO (Data Protection Officer).
- Mettre en œuvre et veiller au respect des mesures de sécurité mises en place par l'entreprise, garantir un niveau de sécurité adapté au risque. Notifier à la CNIL en cas de violation de données personnelles, et le cas échéant informer les personnes concernées.
- Respecter les droits des personnes concernées.
- Réaliser une analyse d'impact avant la mise en œuvre du traitement lorsque ce dernier est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.
- Prévoir un contrat écrit lorsque le responsable de traitement a recours à un sous-traitant. Ce dernier doit disposer des garanties suffisantes au sens du RGPD.
- Encadrer les transferts de données hors Union européenne vers des pays tiers.

DATE DE LA DERNIÈRE MODIFICATION : 02/12/2022